



POS 6.1.1 GESTION DE LA VERMINE – FIRME EXTERNE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle. Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS: _____

Gestionnaire du site: _____ Personne responsable: _____

PROTOCOLE

	Si une firme externe agréée exécute le programme de gestion de la vermine, le rapport de l'exterminateur doit comprendre les cinq éléments ci-dessous :	S'applique à la ferme	Importance
1	La firme d'extermination doit fournir le service comme convenu (c.-à-d., dans le contrat avec le gestionnaire du site ou les personnes responsables). Nom de la firme d'extermination : _____ Numéro de téléphone de la firme d'extermination : _____	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Liste des produits chimiques utilisés à la ferme : Confirmer que tous les produits utilisés sont homologués et approuvés pour l'utilisation à des endroits où des animaux destinés à la consommation humaine sont élevés et logés.	<input type="checkbox"/>	
3	Fréquence de la surveillance des activités de la vermine : a. Au cours de la haute-saison : _____ b. Au cours de la basse-saison : _____ Il y a lieu d'adapter la fréquence des visites en fonction du Registre d'activités de la vermine (R-K) pour inspecter les pièges et les points d'appât.	<input type="checkbox"/>	
4	Liste des types de pièges et des points d'appât : (p. ex., des points d'appât inviolables de sorte que l'appât soit inaccessible pour les porcs)	<input type="checkbox"/>	

	Si une firme externe agréée exécute le programme de gestion de la vermine, le rapport de l'exterminateur doit comprendre les cinq éléments ci-dessous :	S'applique à la ferme	Importance
5	Recommandations sur les mesures d'extermination et les actions correctives à mettre en place en cas de situations inadéquates.	<input type="checkbox"/>	
Mesures de prévention de la vermine (À L'USAGE EXCLUSIF DES ÉLEVEURS)			
6	Mettre en place des mesures pour prévenir l'entrée d'oiseaux et d'autres animaux sauvages dans les bâtiments, la section moulange et les aires d'entreposage des aliments:	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
7	Se débarrasser des rongeurs piégés de manière adéquate.	<input type="checkbox"/>	
8	Prendre les mesures nécessaires pour éviter l'entrée et la prolifération de la vermine.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
9	Enlever tout aliment déversé près de la moulange ou des silos de moulée.	<input type="checkbox"/>	
10	Éliminer régulièrement les déchets, l'équipement, le foin, la paille ou tous autres objets déposés à proximité des murs extérieurs des bâtiments.	<input type="checkbox"/>	
11	Autres bonnes pratiques de production :	<input type="checkbox"/>	

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :		S'applique à la ferme	Importance
1	Si la POS Gestion de la vermine: a. n'a pas été développée ou est incomplète, ou b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en œuvre adéquatement tel que prévu,	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

	<p>le gestionnaire de site ou les membres du personnel responsables doivent remédier à la déviation et l'inscrire sur le Registre des incidents (R-2).</p> <p>Exemples d'action corrective:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une POS Gestion de la vermine (firme externe (6.1.1) ou procédure interne (6.1.2)). - S'assurer de faire le suivi des actions correctives émises par l'exterminateur. 		
--	--	--	--

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	
R-E	Liste de vérification d'inspection des bâtiments	Fortement recommandé
R-J	Plan du réseau des pièges et des points d'appât	
R-K	Registre d'activités de la vermine	
	Rapport de l'exterminateur, le cas échéant	